

 <p>CHS DE LA SAVOIE Service DRH</p>	<p>AVIS DE VACANCE DE POSTE</p> <p>Affiché le 29/05/2026</p>	<p>POLE ADULTE</p> <p>Equipe RSA-CD73</p>
--	---	---

Grade : Psychologue

Poste à pourvoir à 20 % sur le Conseil Départemental 73, dans le pôle vie sociale à la Direction Départementale Cohésion Sociale

Lieu d'intervention : 20 % Maison sociale du département – Maurienne, service cohésion sociale - centre social de Saint Jean de Maurienne

Poste vacant à compter de : poste vacant

Définition : *Exercer les fonctions, concevoir les méthodes et mettre en œuvre les moyens et techniques correspondant à la qualification issue de la formation reçue. Etudier et traiter, au travers d'une démarche professionnelle propre, les rapports réciproques entre la vie psychique et les comportements individuels et collectifs afin de promouvoir l'autonomie de la personnalité ».*

Des agents du CHS interviennent pour exercer la fonction de psychologue au sein du Département.

Leurs **missions** spécifiques consistent à :

Soutenir les équipes (référénts sociaux) :

- En procédant notamment à des analyses cliniques de situation complexe avec les acteurs du dispositif RSA afin d'évaluer, notamment les attitudes de blocage des personnes en difficultés par rapport à leur parcours d'insertion,
- En participant à des thèmes de réflexion repérés comme nécessitant une analyse plus fine (alcoolisme, mécanisme de défense, etc...).

Accompagner l'accès aux soins :

- En permettant aux bénéficiaires d'accéder à des prises en charge nécessaires compte-tenu de leurs troubles psychiques à partir de rencontres/entretiens individualisés.
- En animant ou co-animant des groupes de santé autour des problèmes de santé.

Assurer les relais avec les dispositifs locaux de santé mentale, par des temps de concertation avec les Equipes des Centres Médico-Psychologiques (et avec le psychiatre du CMP si besoin) autour de situation nécessitant une orientation vers les soins, conformément aux termes de la convention générale de partenariat dans le domaine de l'action sociale entre le Département et le CHS, article 3-2-2.

Participer au réseau de santé se développant dans le dispositif RSA : médecins généralistes, médecins des urgences de l'hôpital général, réseau associatif, le Pelican, CCAS locaux, MDPH, etc.

Leur activité sera évaluée annuellement à l'occasion d'un bilan d'activité dont un exemplaire sera transmis au CHS (voir article 12 de la présente convention).

Ce bilan doit notamment faire apparaître :

- le nombre d'usagers rencontrés,
- le nombre d'usagers orientés,
- le nombre d'usagers accompagnés,
- le nombre de visites à domicile (VAD),
- le nombre de groupes de santé,
- le nombre de réunions avec le réseau local de santé.

Coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle : coordonnateur, assistantes sociales, chef de service de la cohésion sociale, Docteur Chopard-Lallier, V. Nemitz (cadre supérieure coordinatrice CHS/RSA) et F. Senellard (cadre de santé) dans un souci de partage, de continuité et de traitement des informations sur le parcours et l'accompagnement relationnel.

Savoir-faire requis

- Contribuer au diagnostic sur le fonctionnement psychique d'un patient
- Ajuster la thérapeutique en fonction du patient et de son environnement familial
- Rédiger des notes cliniques
- Adapter sa pratique professionnelle aux situations rencontrées
- Observer, écouter, et analyser la situation, le discours des personnes

Dossier de candidature et délais : Une lettre de motivation et un curriculum vitae, constituent le dossier de candidature.

Les candidatures doivent être adressées à la Directrice chargée des Ressources Humaines & des Affaires Médicales **avant le 30 juin 2026**

Renseignements : auprès de Madame DA SILVA Patricia, Cadre Supérieur de Santé au 04 79 60 30 38